



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

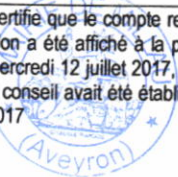
En exercice	35
Présents	32
Votants	35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2017/141
Rénovation de l'école Jean-
Henri Fabre Approbation
du plan de financement
actualisé

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 30 juin 2017
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIT(ENT) ABSENT(S) :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 12 JUL. 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N) 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération 2016/237 en date du 17 novembre 2016 relative à l'approbation du plan de financement prévisionnel,

Considérant que dans le cadre de la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public, les bâtiments de l'école Jean-Henri Fabre ont été désignés en priorité pour bénéficier d'aménagements,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur du Développement durable et des économies d'énergie, la Municipalité souhaite engager des actions de rénovation énergétique dans cette école,

Considérant que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces opérations,

Considérant que le montant global réel des travaux est de 224 690 €,

Considérant que cette opération a bénéficié de 80 % d'aides financières publiques des différents partenaires,

Considérant la nécessité de présenter un plan de financement actualisé comme suit :

	DEPENSES	RESSOURCES		
		financier	nature du financement	montant
		Financements publics		
Rénovation Energie	155 542 €	Région	CRU- Energie	33 675 €
Rénovation Accessibilité	69 148 €		CRU-Accessibilité	12 192 €
		Etat	FSIPL	133 885 €
		Total financement public		179 752 €
		Autofinancement		
		Ressources propres		
		emprunt		
		Total autofinancement		44 938 €
Total des dépenses	224 690 €	Total des ressources		224 690 €

Aussi, après avis favorable de la Commission travaux en date du 27 juin 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER le plan de financement actualisé à ce jour concernant les travaux de rénovation de l'école Jean-Henri Fabre,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions accordées,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint

Claude ASSIER

